



**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME**  
**ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**

**ALLOCUTION PRONONCEE PAR**  
**MONSIEUR HAMIDOU GARBA MAMALAM**  
**SECRETARE GENERAL DU MINISTERE DE LA PROMOTION**  
**DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**  
**A L'OCCASION DE LA 54<sup>ème</sup> SESSION DE**  
**LA COMMISSION DE LA CONDITON DE LA FEMME**

MARBS01011

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer nos vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette 54<sup>ème</sup> session de la Commission de condition de la femme. La délégation du Niger que j'ai l'honneur de conduire, ne doute pas que vous ne vous consacriez avec toute votre compétence et votre expérience à cette occasion et contribuerez une fois de plus, à la longue marche vers plus de justice sur les questions du genre.

A ce sujet, il convient de signaler que, en 2001, le Niger s'est très tôt doté de structures lui permettant de promouvoir la femme et de faire de la prise en compte du genre dans les secteurs de développement du pays, une priorité.

C'est ainsi qu'il a été créé un ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant en vue de mieux coordonner les interventions en faveur des femmes et de leur trouver des solutions appropriées.

Ensuite, il a été créé un phare au sein de ce Ministère, deux projets : Initiative Genre au Niger, appuyé principalement par l'UNDP et le PNUD, et le Renforcement de l'Equité en Matière de Genre, financé par la Banque Africaine de Développement. Ces deux projets ont élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies de sensibilisation et de formation ayant permis de mettre en place une Politique Nationale de Genre en juillet 2003.

La mise en œuvre de cette politique a permis au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant d'intervenir de manière transversale Genre au sein des Ministères et de certaines institutions de l'Etat et en vue de procéder à l'analyse des politiques sectorielles en tenant compte de la dimension Genre.

Aussi, faudrait-il signaler que les activités de sensibilisation menées par le Gouvernement à travers les différents cellules cibles ont déjà permis tantôt ont permis de lever certains obstacles culturels qui entravaient l'effort de la reconnaissance des droits de la femme.

Le résultat de toutes ces démarches est qu'en février 2004, le Niger a adopté une loi concernant les droits de la femme qui prendrait en charge les droits reconnus la femme tant par le droit coutumier que moderne. La mise en œuvre de ce droit a permis de garantir à toutes les filles et de garantir un plein épanouissement de la femme nigérienne.

Pour ce qui concerne l'autonomisation de la femme, le Niger a mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies en vue de réduire la vulnérabilité de la femme tant dans le domaine économique que dans le domaine de la santé et de l'éducation de la jeune fille.



Cependant, il a été constaté que le premier combat à mener est celui de l'allègement des tâches domestiques des femmes. En effet, la femme nigérienne travaille environ 7 heures par jour. Mais il y a lieu de se poser des questions sur le temps qui lui reste pour être rémunérée pour s'occuper aux activités génératrices de revenus, pour s'occuper de sa santé et de celle de sa famille. Autant de questions qui ne peuvent trouver de réponses sans un accès à des infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducatives de proximité et de matériels d'allègement de tâche tels que les moulins à grain, les batteuses et les désherbeuses.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais également signaler que le Niger dispose depuis Novembre 2009, d'un document portant sur l'analyse de la situation de la femme et de l'enfant, financé par l'UNICEF, et envisage d'élaborer une carte de vulnérabilité de la femme en vue de réorienter les interventions du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers.

Monsieur le Président, dans un pays pour lequel on a hérité de la réalité des sexes, en plus de la loi sur le quota qui existait depuis 2000, la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme qui prendrait en compte le genre et qui permettrait de mieux aligner le budget sur les besoins des femmes.

Aussi, le Niger sollicite l'assistance habituelle des partenaires techniques et financiers afin qu'ils puissent accompagner la mise en œuvre de ces politiques ambitieuses, qui participent de nos efforts vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Enfin, je voudrais, moi-même et les dirigeants associatifs délégués, qui m'ont précédés pour présenter les sincères vœux de notre peuple nigérien aux peuples haïtiens et chiliens, si durement affectés par les séismes, être présents devant eux.

Nous sommes convaincus que cette épreuve difficile pour contribuer comme par le passé, à l'édification d'une coopération d'amitié, et de développement à même de favoriser la promotion de la femme partout dans le monde.

**Je vous remercie.**